



EPREUVE INTEGREE DE LA SECTION AIDE-SOIGNANT

IDENTIFICATION	
Intitulé de l'Unité d'Enseignement : EPREUVE INTEGREE DE LA SECTION AIDE-SOIGNANT	Niveau d'études : ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION
Nombre de périodes : 20 Périodes	N°UE : 1258 CODE : 81 41 04 U21 D1

DESCRIPTION
Prérequis : Aucun
Documents de référence pour une préparation préalable au cours : Aucun
Objectifs : A partir de situations professionnelles concrètes, l'étudiant sera capable de réaliser un travail relatif à une problématique ou à une thématique particulière relevant du travail de l'aide - soignant en institutions de soins. Le travail devra comporter : <ul style="list-style-type: none">◆ un questionnement de départ en lien avec sa pratique d'aide-soignant,◆ l'approche méthodologique et théorique de la (des) question(s),◆ l'analyse de pratiques développées en rapport avec la (les) question(s) posée(s),◆ des pistes d'intervention relatives à la (aux) question(s) de départ.
Acquis d'apprentissage : Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable, au travers d'un travail écrit et oral respectant les usages de la langue française, portant sur des situations concrètes de la vie professionnelle et en référence aux règles déontologiques et, plus particulièrement, au respect des personnes, <ul style="list-style-type: none">◆ de situer, avec précision, son action dans le contexte d'une institution de soins et dans le cadre de son organisation;◆ de situer, avec justesse, les fondements de son action dans le champ des activités infirmières déléguées et en référence aux principes réglementaires ;◆ de (se) poser des questions pertinentes sur la fonction et le rôle spécifique de l'aide-soignant ;◆ d'explicitier ses relations avec d'autres intervenants et les bénéficiaires de ses interventions◆ d'utiliser de façon adéquate des outils théoriques et méthodologiques en distinguant données factuelles et perceptions personnelles ;◆ de proposer et de justifier des pistes d'intervention pertinentes dans le cadre de la réalisation d'un plan de soins.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ la rigueur des observations et le degré de pertinence des analyses,
- ◆ la richesse et la pertinence des ressources utilisées,
- ◆ la qualité des liens réalisés avec des outils théoriques, méthodologiques et pratiques,
- ◆ la capacité à élargir le débat,
- ◆ la capacité à argumenter et à nuancer ses propos,
- ◆ la qualité rédactionnelle du travail écrit,
- ◆ la clarté de la présentation orale.

Contenu du cours :

Accompagnement en fonction des besoins, organisation de réunions en fonction des besoins pour respecter les règles de base de la bibliographie et le carnet d'accompagnement de l'épreuve intégrée.

PERSONNEL(S) ENSEIGNANT(S)

Phillipart Marianne

METHODOLOGIE

Voir plus haut

MODES D'ÉVALUATION

Présentation de l'épreuve intégrée devant le jury.